

CAMAÏEU

REGLEMENT DU JEU

Jeu concours « Instant jeu - Nouvelle collection »

Du vendredi 28 juillet au lundi 31 juillet 2017

1- LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Camaïeu International, Société par actions simplifiée, au capital de 29 681 792 €, dont le siège social est situé au 211 Avenue Brame - 59100 ROUBAIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 345 086 177, organise un jeu intitulé « Instant jeu – Nouvelle collection » sur la page Facebook de Camaïeu du vendredi 28 au lundi 31 juillet 2017, dont les conditions sont indiquées dans le présent règlement. La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu sera disponible à l'adresse suivante pendant toute la durée du jeu :

<http://www.facebook.com/camaieu>

Le Participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site Facebook qui peut être consultée directement sur le site de Facebook.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées lors du jeu sont destinées à la société organisatrice. Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de litige lié au jeu.

2- PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Belgique et Luxembourg ayant un accès à Internet et un compte utilisateur Facebook valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le Participant.

3- MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque participant devra s'inscrire sur la page Facebook de Camaïeu :

<https://www.facebook.com/camaieu>

Pour jouer, du vendredi 28/07 au lundi 31/07 23h59 :

1/ Likez notre page Facebook et prenez connaissance de la publication du 31/07

2/ Rendez-vous sur le site www.camaieu.fr et copiez l'URL de la fiche produit de votre choix

3/ Commentez la publication du vendredi 28/07 en indiquant cette URL

ATTENTION, UN SEUL commentaire par participant sera pris en compte. Tout commentaire additionnel ou ne respectant pas les conditions de participation sera supprimé.

Dès lors qu'un utilisateur Facebook participe à ce jeu concours, il accepte le règlement.

La participation au jeu est limitée à un seul commentaire par personne et par compte utilisateur Facebook (même nom, même prénom, même adresse électronique et identifiant Facebook).

Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle, et les commentaires ne respectant pas les conditions du jeu pourront être supprimés par l'équipe en charge de la page Facebook de Camaïeu.

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la société organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

4- DOTATIONS

Le jeu désignera parmi toutes les participations enregistrées, 10 (dix) personnes respectant les conditions de participation.

Chaque gagnant remportera une carte cadeau d'une valeur de 50€.

La Camaïeu Gift Card vous permet de régler vos achats dans les magasins Camaïeu France participant au programme Carte Cadeau Camaïeu et www.camaieue.fr. Utilisable en une ou plusieurs fois. Valable 1 an à compter de la date d'envoi. Carte non nominative. Ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire ou rendu de monnaie. Ne peut ni être échangée, ni remplacée, ni portée au crédit d'un compte et ne peut donner lieu à aucun remboursement même partiel en cas de perte, vol, détérioration ou expiration.

La valeur de chaque lot est variable en fonction de l'article choisi. Celui-ci ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les lots ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables, et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire, pour quelque raison que ce soit, même en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Les lots ne pouvant être remis par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une modification dans les coordonnées transmises par les gagnants, seront conservés par la société organisatrice.

5- MODALITES DU TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué le mardi 01/08 parmi les participants ayant correctement publié un commentaire, respectant les conditions de participation.

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant la durée totale de ce jeu.

Seront désignés comme gagnants, les participants qui découvriront sur la page Facebook de Camaïeu s'ils ont remporté les lots décrits à l'article 4. Les gagnants seront invités depuis la publication du 28/07/2017 à envoyer par message privé sur la page Facebook de Camaïeu leurs coordonnées postales, adresses électroniques et téléphones de contact, ainsi que la confirmation de leur acceptation du lot.

Les gagnants disposeront d'un délai de quinze jours à compter de l'annonce des gagnants pour confirmer leur acceptation du lot.

Tout gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. A l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu.

Les lots seront envoyés par courrier à l'adresse postale communiquée par les gagnants.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de la publication annonçant le gain, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des informations communiquées lors de sa participation au jeu et notamment autorise toutes les vérifications sur l'identité ou les coordonnées du participant.

Les noms des gagnants seront disponibles sur demande écrite au Département Réseaux sociaux - Camaïeu International – Jeu concours « Instant jeu – nouvelle collection » – 211 Avenue Brame – BP 229 – 59 054 Roubaix Cedex 1 jusqu'au 15/08/2017.

6- FRAUDE

Tout participant doit se conformer au présent Règlement.

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent Règlement, et se réserve le droit de supprimer tout commentaire frauduleux.

Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les lots qui leur sont attribuées.

Toute information inexacte, mensongère ou ne respectant pas les conditions de participation au jeu entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement ou la restitution du lot déjà envoyé, au choix de la Société Organisatrice.

7- PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS

Chaque gagnant accepte par avance l'utilisation de ses nom et prénom sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau internet ou non, pendant une durée maximum de 1 an sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans le message envoyé à l'équipe en charge de la page Facebook de Camaïeu lors de la confirmation d'acceptation de son gain.

8- LIMITE DE RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La

connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

9- INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à la société organisatrice en vue de la participation au jeu, de la gestion des gagnants et de l'attribution de la dotation. Si le participant l'a accepté, les données collectées permettront de l'informer des mises à jour effectuées sur le site ou de lui communiquer des offres particulières.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant à CAMAIEU – Service Relations clients – Jeu concours « Instant Jeu – Nouvelle Collection » - 211 Avenue Brame - BP 229 - 59054 ROUBAIX Cedex 1.

10- PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

11- LITIGES

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication du règlement.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès du Département Réseaux sociaux de Camaïeu International – 211 avenue Brame – BP 229 – 59054 ROUBAIX Cedex 1.

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de Règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du Jeu.